



ARRETE N° 2026 - 760
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue des Capucins n° 3

Mardi 13 Octobre 2026

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Madame Larcher - afin d'effectuer un déménagement, Rue des Capucins au n° 3, le Mardi 13 Octobre 2026, de 7h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue des CAPUCINS au n° 3, le MARDI 13 OCTOBRE 2026, de 7h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue des Capucins, partie comprise entre la Rue du Puits et la Rue Albert 1er, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la demandeuse effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront posés par la demandeuse.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 5 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation,

Marlène FAUVEL

